



Accident de scooter

Par Anna12345

Bonjour,

J'ai eu un accident de scooter hier soir. Je venais de terminer mon activité de livreur pour Uber Eats et étais sur le trajet du retour à mon domicile. Au démarrage d'un feu passé au vert, le scooter venant d'en face m'a coupé la priorité pour tourner à gauche. J'ai donc freiné pour l'éviter mais j'ai chuté, ce qui a occasionné des dégâts matériels (scooter 125) et corporels légers. Le scooter ayant vu ma chute est très rapidement parti et je n'ai malheureusement pas eu le temps de relever sa plaque d'immatriculation. J'ai pu repérer une caméra de surveillance à cette intersection.

Cependant, je ne suis pas assuré dans le cadre de mon activité de livreur et ne possède pas non plus la licence de capacité de transport m'autorisant légalement à effectuer des livraisons à scooter.

Ma question est donc la suivante, si je vais porter plainte pour délit de fuite contre l'autre scooter, est-ce que cela risque de me retomber dessus ? J'hésite fortement à y aller. Qu'est-ce que je pourrais risquer ?

Merci d'avance pour vos réponses.